



# LE CRÉDIT D'IMPÔT

## En faveur du développement durable

### Marche à suivre

#### Etape 1 :

Vous sollicitez une ou plusieurs entreprises pour comparer différents devis de prestations similaires. N'hésitez pas à demander conseil auprès des Espaces Info Energie Languedoc Roussillon, au **Numéro Azur : 0810 810 034**, prix d'un appel local).

Précisez à ces entreprises que vous souhaitez faire installer des équipements éligibles au crédit d'impôt, et que les critères d'éligibilité (normes, rendement, valeurs d'isolation...) doivent figurer sur le devis qui vous sera remis (et plus tard sur la facture bien entendu).

#### Etape 2 :

Une fois l'un des devis sélectionné, vous pouvez le signer avec la mention « bon pour accord », ce qui vous engage avec l'entreprise retenue pour réaliser les travaux.

#### Etape 3 :

Les travaux sont réalisés, vous avez payé l'entreprise, et celle-ci vous remet une facture acquittée. Assurez-vous que la facture comporte le détail de la prestation proposée (fourniture et pose) et que les normes et caractéristiques techniques requises pour les impôts sont mentionnées dans la facture.

Dans le cas d'une construction neuve, une attestation fournie par le vendeur ou le constructeur du logement neuf vous sera remise : elle doit comporter les normes et caractéristiques techniques requises pour les impôts.

#### Etape 4 :

L'année qui suit la réalisation des travaux, vous remplissez votre déclaration de revenus dans laquelle vous indiquez que vous avez réalisé des travaux ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt (chapitre 7 de la déclaration). Dans la rubrique « Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable », vous inscrivez le coût TTC des matériaux ou matériels éligibles (cases WQ, WF, WG, WH). Il n'est plus nécessaire de déduire de ce montant les aides éventuelles complémentaires (prime régionale, prime communale...), à condition que le montant de ces aides ne dépasse pas le montant de la prestation de pose. Si les aides sont plus élevées, la différence doit être déduite de la somme éligible à inscrire dans votre déclaration.

Joignez la photocopie de la facture acquittée à votre déclaration. Si vous déclarez vos revenus par internet, conservez la facture acquittée qui peut vous être demandée par les services fiscaux pendant 3 ans après la déclaration.

7   CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT. le symbole  signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs			
Dons de des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 495 €)	UD		UE
Autres dons que ceux de la ligne UD	UF		UG
- Report des années antérieures XS <input type="text" value="03"/> XT <input type="text" value="04"/>	XU <input type="text" value="05"/>	XW <input type="text" value="06"/>	XY <input type="text" value="07"/>
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés	AC VOUS	AE CONJOINT	AG PERS. A CHARGE
	AD	AF	AH
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études	EA COLLEGE	EC LYCEE	EF ENS SUP
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2008  remplir page 2-E	GA 1 <sup>er</sup> ENFANT	GB 2 <sup>e</sup> ENFANT	GC 3 <sup>e</sup> ENFANT
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile  remplir page 2-E			DB
- En 2008, vous (et votre conjoint pour un couple marié/pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi			DF
- Vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA			DG ECHEZ
- Vous avez ou votre conjoint ou une personne à votre charge a la carte d'invalidité d'au moins 80 % voir notice			DL NOMBRE
- Ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses			GZ
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap			CE 2 <sup>e</sup> PERSONNE
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes	CD 1 <sup>re</sup> PERSONNE		WN
Prestations compensatoires : sommes versées en 2008			WO
- Sommes totales décidées par jugement en 2008 ou capital reconstitué			WM
- Capital fixé en substitution de rente			WP
- Report des sommes décidées en 2007			
Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus entre le 1-09-2005 et le 31-12-2008)			UK
- Intérêts versés en 2008			
- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal :			
Nbre d'années de remboursement du prêt avant 2008 VO NOMBRE		Intérêts versés avant 2008	TD
Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable			WQ
- Chaudières à basse température			WH
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ;			WG
équipements de raccordement à un réseau de chaleur ; équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales			WF
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard le 31 décembre de la 2 <sup>e</sup> année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977			
- Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable			
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes			WJ
- Équipements pour les personnes âgées ou handicapées			WI
- Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction			
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de l'habitation principale réalisée à compter du 06-05-2007 :			
- Première annuité VY <input type="text" value="40%"/>		Annuités suivantes	VZ <input type="text" value="20%"/>

## Etape 5 :

Vous n'avez plus rien à faire : les services des impôts font le calcul du montant auquel vous avez droit.

- Si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un chèque du Trésor Public du montant du crédit d'impôt.
- Si le montant du crédit d'impôt est supérieur au montant des impôts eux-mêmes, vous recevrez la différence sous forme de chèque du Trésor Public.
- Si le montant du crédit d'impôt est inférieur au montant des impôts, vous paierez ce montant déduction faite du crédit d'impôt.

### EXEMPLES DE CALCUL POUR 2012 :

- **Je souhaite faire installer un insert bois dans ma maison :**

Coût de l'opération : 2 500 € TTC, dont coût matériel (insert) : 2 000 € TTC.

Le crédit d'impôt ne prend en compte que le coût de l'équipement. Taux de crédit d'impôt : 15 %.

Montant du crédit d'impôt : 2 000 € x 15 % = 300 €.

Coût net de l'opération pour l'utilisateur : 2 500 € - 300 € = 2 200 € TTC.

- **Je souhaite faire installer des vitrages isolants dans ma maison, faire isoler ma toiture et installer un chauffe-eau solaire :**

Je bénéficie des taux de crédit d'impôt majoré car je fais plus de deux travaux entrant dans cette catégorie.

**Vitrages :** coût de l'opération : 8 000 € TTC, dont coût du matériel (fenêtres) : 6 500 € TTC.

Le crédit d'impôt ne prend en compte que le coût de l'équipement. Taux de crédit d'impôt majoré : 18 %.

**Isolation de la toiture :** coût de l'opération : 5 500 € TTC, dont coût du matériau isolant + pose (hors travaux induits) : 4 000 € TTC.

Le crédit d'impôt prend en compte le coût de l'isolant et de sa mise en œuvre. Taux de crédit d'impôt majoré : 23 %.

**Installation d'un chauffe-eau solaire :** coût de l'opération : 5 900 € TTC, dont coût de l'équipement : 4 800 € TTC.

Le crédit d'impôt ne prend en compte que le coût de l'équipement. Taux de crédit d'impôt majoré : 40 %.

Je suis seul(e), j'ai le droit à un plafond sur les dépenses éligibles de 8 000 € TTC.

Je choisis de faire appliquer mon crédit d'impôt sur les travaux présentant les taux les plus intéressants :

- sur le chauffe-eau solaire (4 800 € TTC) ;
- et sur une partie de l'isolation de la toiture (3 200 € TTC = 8 000 – 4 800).

Montant du crédit d'impôt : 4 800 € x 40 % + 3 200 € x 23% = 2 656 €.

Coût net de l'opération pour l'utilisateur : 19 400 € - 2 656 € = 16 744 € TTC.

### POUR ALLER PLUS LOIN :

- [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- <http://ecocitoyens.ademe.fr/>
- "Impôts-Service" au 0810 467 687, coût d'une communication locale du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.
- Votre centre des impôts pour le département de l'Hérault :  
[http://alize.finances.gouv.fr/navigation\\_int/liste/resultat\\_bas.htm?id\\_direction=2&cr=undefined&num\\_dpt=34](http://alize.finances.gouv.fr/navigation_int/liste/resultat_bas.htm?id_direction=2&cr=undefined&num_dpt=34)